AR Prefecture
079-257902205-20231130-2023BU1130RH4-DE
Reçu le 01/12/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 30 novembre 2023

Date de publication : 01/12/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 23/11/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 30 novembre 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Bouillé-Courdault (85) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Lydie BERNARD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :
Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Olivier POIRAUD (pouvoir à Catherine TROMAS)
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Stéphane COUTTIER (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET
Laurent HUGER (pouvoir à Bernard BORDET)

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :
Xavier GARREAU, représentant des chambres d'agriculture

Remplacement de la chargée de mission environnement/milieux aquatiques (agent en disponibilité)

AR Prefecture

079-257902205-20231130-2023BU1130RH4-DE
Reçu le 01/12/2023

Remplacement de la chargée de mission environnement/milieux aquatiques, agent en disponibilité

Contexte

Le Président rappelle que la chargée de mission environnement/milieux aquatiques est en disponibilité pour une durée de 3 ans, avec possibilité de reconduction, depuis septembre 2021. L'emploi de technicien est vacant. Il convient de poursuivre la mission et de procéder au remplacement de l'agent.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B (grade de technicien) dont les missions seront les suivantes :

- Animer le réseau des gestionnaires et des acteurs concernés par les poissons migrateurs.
- Piloter et mettre en œuvre les suivis piscicoles : suivi des populations d'anguille en particulier et des autres poissons migrateurs (salmonidés, aloses, lamproie marine…).
- Représenter le Parc au sein des instances intervenant sur le thème des poissons.
- Assurer une mission d'expertise, de conseil et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en matière de milieux aquatiques (élaboration d'études d'impact et d'incidence, création de frayères ou de passes à poissons, restauration de milieux, etc.) dans le cadre des programmations de travaux (contrats territoriaux milieux aquatiques, contrats de marais…) mises en œuvre par les gestionnaires.
- Participer à la mise en œuvre des actions de l'observatoire du patrimoine naturel.

En cas de recrutement infructueux de titulaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel (Article L.332-8 2° du code général de la fonction publique). Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
Il devra justifier d'un diplôme de niveau 6 et d'une bonne connaissance des milieux naturels du Marais poitevin et plus particulièrement des milieux aquatiques.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de technicien territorial (Indice brut 389 Indice majoré 368 minimum), l'agent recruté pourra également bénéficier du régime indemnitaire applicable aux agents (RIFSEEP).

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

> d'autoriser le Président à pourvoir l'emploi de chargé de mission environnement/milieux aquatiques (grade technicien territorial) à temps complet (35 heures hebdomadaires), à compter du 1er janvier 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Pascal DUFORESTEL

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT